

## RESOLUTION UIT-R 22-5

### **Amélioration des pratiques et des techniques de gestion nationale du spectre radioélectrique**

(1990-1997-2007-2012-2015-2019)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

*considérant*

- a)* que les administrations de nombreux pays en développement ont besoin d'améliorer l'organisation de leurs services nationaux de gestion du spectre, afin de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités nationales et internationales;
- b)* que les administrations des pays en développement tiennent compte des directives contenues dans des documents pertinents de l'UIT, notamment les Manuels de l'UIT-R sur la gestion nationale du spectre, sur le contrôle du spectre et sur l'application des techniques informatiques à la gestion du spectre radioélectrique (CAT);
- c)* que la Commission d'études 1 des radiocommunications continue à s'efforcer d'élaborer des Recommandations, des Manuels et des Rapports de l'UIT-R sur la gestion nationale des fréquences, qui traitent également de l'application des techniques informatiques à la gestion du spectre,

*décide*

- 1 que la Commission d'études 1 des radiocommunications devrait continuer de tenir compte des besoins particuliers des organismes nationaux de gestion des fréquences des pays en développement, tels qu'identifiés dans la Résolution 9 (Rév. Buenos Aires, 2017) et la Résolution 10 (Rév. Hyderabad, 2010) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications, et consacrer une attention particulière à ces questions durant les réunions ordinaires de la Commission d'études et de ses Groupes de travail;
  - 2 que ces réunions doivent avoir pour but l'élaboration de pratiques et de techniques propres à améliorer la gestion des fréquences et que l'établissement de systèmes informatisés de gestion du spectre doit y être examiné;
  - 3 d'inviter tout particulièrement les responsables de la gestion des fréquences des pays en développement et de pays développés, ainsi que les représentants du BR à participer aux études de gestion des fréquences effectuées par la Commission d'études 1 des radiocommunications.
-